MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 632 11 juin 2003

SOMMAIRE

ABN AMRO Funds, Sicav, Luxembourg 30324	Furiano S.A., Strassen 3033
Agemar S.A., Luxembourg 30328	Gianti S.A., Luxembourg
Amberlux S.A.H., Luxembourg 30318	Gianti S.A., Luxembourg
Artcraft International S.A., Luxembourg 30301	GSI S.A., Luxembourg
Artcraft International S.A., Luxembourg 30301	Hega Europe S.A.H., Luxembourg 3032
Automate Invest Holding S.A., Luxembourg 30324	Hexx S.A.H., Luxembourg 3032
Beauregard Investment Holding S.A., Luxem-	Humanoids Group S.A., Luxembourg 3032
bourg 30330	Immotion, S.à r.l., Mullendorf 3029
Beautymed Holding S.A., Luxemburg 30332	Interfab S.A., Luxembourg 3033
CA.P.EQ. Partners III, S.à r.l., Luxembourg 30291	International Movies Cars S.A., Pétange 3029
CA.P.EQ. Partners III, S.à r.l., Luxembourg 30292	International Movies Cars S.A., Pétange 3029
Campria Capital Holding S.A., Strassen 30334	International Movies Cars S.A., Pétange 3029
Charlimmo S.A.H., Luxembourg 30324	Invesco GT, Sicav, Luxembourg 3031
COFIND - Compagnie Financière Industrielle S.A.,	Invesco Maximum Income Fund, Sicav, Luxem-
Luxembourg 30329	bourg 3031
Coligny Diffusion, S.à r.l., Luxembourg 30312	Isoltra International S.A., Luxembourg 3029
Coligny Diffusion, S.à r.l., Luxembourg 30312	J.P. Morgan Currency Strategies Fund, Sicav, Sen-
Coligny Diffusion, S.à r.l., Luxembourg 30313	ningerberg 3032
Coligny Diffusion, S.à r.l., Luxembourg 30313	J.P. Morgan Universal Fund, Sicav, Luxembourg . 3032
Coligny Diffusion, S.à r.l., Luxembourg 30313	Jehan S.A., Luxembourg 3033
Consortium International S.A., Luxembourg 30332	Jerozolimskie 195 Holding, S.à r.l., Luxembourg . 3030
CPR Universe, Sicav, Luxembourg 30314	Kikuoka Luxembourg S.A., Canach 3031
Crimson S.A., Luxembourg 30333	Koch Chemical Technology International, S.à r.l.,
Daria Holding S.A., Luxembourg	Dudelange 3029
Daura Holding S.A., Luxembourg 30323	Launer International S.A.H., Luxembourg 3033
Deutsche Bank AG, Frankfurt am Main 30314	Linethy Invest S.A.H., Luxembourg
DG Lux Multimanager I Sicav, Luxemburg-Stras-	Lumedia Europe S.A., Luxembourg 3031
sen	Lux-Index US Sicav, Luxembourg 3031
Domeux Holding S.A., Luxembourg 30335	Luxat S.A., Luxembourg 3031
Eberno S.A.H., Luxembourg 30318	Lynes Holding S.A., Luxembourg
Elektra Finanzierung A.G., Luxembourg 30333	Mandy S.A., Luxembourg 3031
Estalex Real Estate S.A., Luxembourg 30328	Marly Holding S.A., Luxembourg
European Power Systems S.A., Luxembourg 30333	Meditronics Holding S.A., Luxembourg 3033
Executive Investments S.A., Luxembourg 30323	Millenium Futures S.A. Holding, Strassen 3032
Falco Holding S.A., Luxembourg 30314	Min Invest S.A.H., Luxembourg 3033
Ficino S.A.H., Luxembourg	Neolite Holding S.A., Luxembourg 3030
Fijaria S.A.H., Luxembourg	Net Game S.A., Luxembourg 3033
Florea Holding S.A., Luxembourg 30324	NFC Luxembourg S.A., Luxembourg 3032
Flurwald Finanz S.A.H., Luxembourg 30325	Novelco S.A.H., Luxembourg
Fricky S.A., Luxembourg	Otovitre S.A., Luxembourg

30323	Socinal S.A.H., Luxembourg 3	30325
30326	Sofidel S.A.H., Luxembourg	30329
30336	Solupro S.A.H., Luxembourg	30320
30322	SREI (Germany), S.à r.l., Luxembourg 3	30306
30336	SREI (Germany), S.à r.l., Luxembourg 3	30307
30319	Stocks and Bonds Investments S.A. Holding, Stras-	
30316	sen 3	30320
30332	Technet Investment Holding S.A., Luxembourg 3	30325
30319	Tepimo S.A.H., Luxembourg	30321
30326	Velafi Holding S.A., Luxembourg 3	30319
30317	Whitechapel Holdings S.A., Luxembourg 3	30331
30325	Wintersport Investments Holding S.A., Luxem-	
30335	bourg 3	30322
30312	Wood, Appleton, Oliver & Co S.A., Luxembourg.	30335
30327		
	30326 30336 30322 30336 30319 30316 30332 30319 30326 30317 30325 30335 30312	30326 Sofidel S.A.H., Luxembourg

IMMOTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7312 Mullendorf, 1, rue des Champs. R. C. Luxembourg B 92.418.

Cession de parts entre associés

Entre les soussignés:

- 1.- Madame Emma Colbett-Muller, retraitée, demeurant à L-7312 Mullendorf, 1, rue des Champs, cent cinquante parts sociales (150), ci-après dénommée le cédant, d'une part et
- 2.- Monsieur Jeannot Colbett, employé privé, demeurant à L-7312 Mullendorf, 1, rue des Champs, deux cent vingtcinq parts sociales (225), ci-après dénommé le cessionnaire, d'autre part,

a été convenu en date de ce jour ce qui suit:

Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte, 75 de ses parts de la société à responsabilité limitée IMMOTION, S.à r.l., avec siège social à L-7312 Mullendorf, 1, rue des Champs, pour et moyennant le prix de vente de 1.875,- €.

Le prix de la cession a été payé en date de ce jour, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire sera propriétaire des parts cédées à compter de ce jour, et il en aura la jouissance également à compter de ce jour et sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Acceptation

L'associé:

3.- Monsieur Yves Penny, indépendant, demeurant à L-7346 Mullendorf, 4, an der Wollefskaul, cent vingt-cinq parts sociales (125),

de par sa signature, consente à la cession de parts ci-avant mentionnée, conformément à l'article 1690 du Code Civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement et suite à la cession de parts ci-avant mentionnée, les associés représentant l'intégralité du capital social ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire de la susdite société, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et ont pris la résolution suivante à l'unanimité des voix:

Première résolution

Suite à la cession de parts qui précède, les comparants décident de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1 Monsieur Jeannot Colbett, préqualifié, trois cents parts sociales	300
2 Monsieur Yves Penny, préqualifié, cent vingt-cinq parts sociales	125
3 Madame Emma Colbett-Muller, préqualifiée, soixante-quinze parts sociales	75
Total: cinq cents parts sociales.	500

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Fait à Mullendorf, en 5 exemplaires, le 22 mai 2003. E. Colbett-Muller / J. Colbett / Y. Penny. Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05134. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(025956.3/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

ISOLTRA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 56.406.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05721, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Dils / L. Geerts

Administrateur-délégué / Administrateur

(025554.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

CA.P.EQ. PARTNERS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle, (anc. CA.P.EQ. PARTNERS I, S.à r.l.).

Registered office: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.307.

In the year two thousand three, on the eleventh of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

CA.P.EQ. PARTNERS S.A., having its registered office in L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, R.C. Luxembourg B 88.238,

here represented by Mr Eric Biren, company director, residing at Luxembourg,

by virtue of a proxy established on April 9, 2003.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual partner of CA.P.EQ. PARTNERS I, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on July 4, 2002, published in the Mémorial, Recueil C number 1395 of September 26, 2002;
 - that the sole partner has taken the following resolution:

Sole resolution

The partner decides to change the name of the company into CA.P.EQ. PARTNERS III, S.à r.l. and decides to amend article 4 of the articles of association as follows:

«Art. 4. The Company will have the name CA.P.EQ. PARTNERS III, S.à r.l.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le onze avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CA.P.EQ. PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse, R.C. Luxembourg B 88.238,

ici représentée par Monsieur Eric Biren, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 avril 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle société, représentée comme dit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Quelle est la seule et unique associée de la société CA.P.EQ. PARTNERS I, S.à r.I., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 4 juillet 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1395 du 26 septembre 2002;
 - Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé décide de changer la dénomination sociale en CA.P.EQ. PARTNERS III, S.à r.l. et décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«Art. 4. La Société aura la dénomination CA.P.EQ. PARTNERS III, S.à r.l.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: E. Biren, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, vol. 17CS, fol. 43, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

G. Lecuit.

(025862.3/220/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

CA.P.EQ. PARTNERS III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 88.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

G. Lecuit.

(025865.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

INTERNATIONAL MOVIES CARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 83.195.

Monsieur Michon Jacques informe de sa démission de ses fonctions d'Administrateur-Délégué de la société INTER-NATIONAL MOVIES CARS S.A. avec effet immédiat et demande décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

J. Michon.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025580.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

INTERNATIONAL MOVIES CARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 83.195.

Madame Cary Alda informe de sa démission de ses fonctions d'Administrateur de la société INTERNATIONAL MOVIES CARS S.A. avec effet immédiat et demande décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

A. Cary.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025581.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

INTERNATIONAL MOVIES CARS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4776 Pétange, 9, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 83.195.

M. Thierry Beckrich démissionne du poste d'administrateur de la société, démission à acter lors du conseil d'administration statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001 qui se tiendra le 2 septembre 2002 à 10.00 heures au siège social de la société.

Pétange, le 15 mai 2002.

COMPTAFISC S.A.

T. Beckrich

Administrateur-délégué

INTERNATIONAL MOVIES CARS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2003, réf. LSO-AE05582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025583.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-3401 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R. C. Luxembourg B 93.554.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the fourteenth of May.

Before Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourgt (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY GROUP SCS, a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade Register under B 83.170,

represented by Maître Grégory Surply, lawyer, with professionnal address in L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer

by virtue of a proxy given in Wichita (Kansas, USA) on May 5th, 2003

The above mentioned proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of incorporation of a company:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1er. Form, Name

There is established by the single shareholder a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by the articles 1832 and following of the Civil Code and by the present articles of Incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 2. Registered Office

The Company will have its registered office in the municipality of Dudelange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Dudelange by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital

The issued capital of the Company is set at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) divided into thirteen (13) shares, with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the

payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and reduction of capital

The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of Managers, Statutory Auditors

Art. 9. Board of Managers

The Company will be managed and administered by a board of Managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are reeligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers

The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders (the «Secretary»).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers

The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers

The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors

The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders

If the Company is composed of one single shareholders, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholderer, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who needs not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual General Meeting

The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Monday of May at 3.00 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure, Vote

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the

amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 21. Financial Year

The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 22. Adoption of financial statements

At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of Profits

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation

The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 25. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed	number	amount paid-
	capital (EUR)	of shares	in (EUR)
KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY GROUP SCS	13,000	13	13,000
	13,000	13	13,000

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand three hundred (2,300.-) euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2003.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

- 1 The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a period ending upon the adoption of the annual accounts relating to the year 2008:
- * Mr Ian Hamilton Elson, Vice-President and General Manager of KOCH MEMBRANE SYSTEMS EUROPEAN OPER-ATIONS, born in Coventry, United Kingdom, on August 23, 1947, residing at Shady Oaks, Higher Penley, Wrexham LI13 0NB, Wales, United Kingdom;
- * Mr Douglas William Harckham, Vice-President and General Manager of JOHN ZINK COMPANY EUROPEAN OP-ERATIONS, born in Wokingham, United Kingdom on December 10, 1944, residing at Red Brick House, Old Bursledon, Hants, S031 8DJ, United Kingdom;
- * Mr Manuel Martinez, Managing Manager of JOHN ZINK INTERNATIONAL, S.à r.l., born in Santiago (La Coruna), Spain on 2 June 1954, residing at 143, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- * Mr Urban Ernst Monsch, European Business Leader of KOCH-GLITSCH EUROPEAN OPERATIONS, born in Zizers, Switzerland, on April 12, 1942, residing at Via Marconi 17, Paratico BS, 25030 Italy.
 - 2. The registered office shall be at Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg. Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, the said person signed together with Us notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatorze mai.

Par-devant Maître André Jean Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY GROUP SCS, une société en commandite simple de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 83.170.

représentée par Maître Grégory Surply, avocat, avec adresse professionnelle à L-1734 Luxembourg, 4, rue Carlo Hemmer,

en vertu de d'une procuration donnée à Wichita (Kansas, Etats-Unis), le 5 mai 2003.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre Ier. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1er. Forme, Dénomination

Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par les articles 1832 et suivants du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 2. Siège social

Le siège social est établi dans la Commune de Dudelange.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Commune de Dudelange par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social

Le capital émis de la Société est fixé à treize mille euros (EUR 13.000,-) divisé en treize (13) parts sociales ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-), chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix aux assemblées générales des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession ou transmission de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles avaient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance

La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»),

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés (ci-après le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés, s'il y en a, et toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle assemblée ou réunion un autre président pro tempore.

Avis écrit, par télécopieur ou télégramme, de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi que l'indication des affaires qui y seront traitées. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoir de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, membre, fondé de pouvoir ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant de ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoir seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes

Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés seraient présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme, un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle

L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporterait plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième lundi de mai à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure - Vote

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année

Art. 22. Approbation des comptes annuels

A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan annuel et le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan annuel et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 23. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, liquidation

La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux même conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital	Nombre	Libération
	souscrit (EUR)	de parts sociales	(EUR)
KOCH CHEMICAL TECHNOLOGY GROUP SCS	13.000	13	13.000
	13.000	13	13.000

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille trois cents (2.300,-) euros.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2003.

Assemblée Générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1. L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période prenant fin avec l'approbation des comptes annuels de l'année 2008:
- * Monsieur Ian Hamilton Elson, Vice-President et General Manager de Koch MEMBRANE SYSTEMS EUROPEAN OPERATIONS, né le 23 août 1947 à Coventry, Royaume-Uni et demeurant à Shady Oaks, Higher Penley, Wrexham LI13 0NB, Wales, Royaume-Uni;
- * Monsieur Douglas William Harckham, Vice-President et General Manager de JOHN ZINK COMPANY EURO-PEAN OPERATIONS, né le 10 décembre 1944 à Wokingham, Royaume-Uni et demeurant à Red Brick House, Old Bursledon, Hants, S031 8DJ, Royaume-Uni;
- * Monsieur Manuel Martinez, Managing Manager de JOHN ZINK INTERNATIONAL, S.à r.l., né le 2 juin 1954 à Santiago (Coruna), Espagne et demeurant au 143, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- * Monsieur Urban Ernst Monsch, European Business Leader de KOCH-GLITSCH EUROPEAN OPERATIONS, né le 12 avril 1942 à Zizers en Suisse et demeurant à Via Marconi 17, Paratico BS, 25030 Italie.
- 2. Le siège social est fixé à Luxembourg, à la Zone Industrielle Riedgen, L-3401 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte. Signé: G. Surply, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2003, vol. 138S, fol. 97, case 1. – Reçu 130 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2003.

A. Schwachtgen.

(026036.3/230/531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

ARTCRAFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 62.380.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05095, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(025594.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

ARTCRAFT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 62.380.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05093, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(025595.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

JEROZOLIMSKIE 195 HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 93.557.

STATUTES

317(1011

In the year two thousand three, on the fourteenth of May.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, represented by Patrick Van Denzen, employee, hereby represented by Mr Paul Van Baarle, employee, by virtue of proxy under private seal given in Luxembourg, May 13, 2003, and Paul van Baarle, employee, both with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, acting jointly.

The prenamed proxy, signed ne varietur by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a unipersonal limited liability company.

I.

Art. 1. Form. There is hereby established a unipersonal limited liability company (the «Company») which will be governed by the laws in effect and especially by the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended among others by the laws of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies (the «Company Law») as well as by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of one partner. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of transfer(s) of the shares of the Company, without this resulting into the liquidation of the Company.

- Art. 2. Name. The denomination of the Company is JEROZOLIMSKIE 195 HOLDING, S.à r.l.
- **Art. 3. Registered office.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to a resolution passed by the partners.
- **Art. 4. Object.** The object of the Company is the management of companies by all measures concerning all transactions relating directly or indirectly to his object or to all similar or connected objects which it may deem useful to the accomplishment of its purposes, acting personally or through any physical or moral persons acting in the name of the company.

The company may furthermore hold participations in any form in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation in Luxembourg or abroad and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend to affiliated companies and borrow in any form with or without any interest and proceed to the issue bonds.

The company may perform any movable, financial, industrial, commercial transactions which are directly or indirectly in connection with his object and gave a commercial establishment open to the public. The company may also carry out any transaction in respect of acquiring, selling, managing real estate.

The company may realise his object directly or indirectly in his own name or for the account of third persons, alone or associated with third parties by performing all transactions in favour of his object or in favour of the object of companies in which she has a participating interest.

- Art. 5. Duration. The Company is established for an undetermined period.
- **Art. 6. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy or insolvency of one of the partners does not put an end to the Company.

II.

- Art. 7. Capital. The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred euros (100.- EUR) each.
- **Art. 8. Redemption of shares.** The Company may, to the extent and under the terms permitted by the Company Law, redeem its own shares. Such redemption shall be subject to the following conditions:
- any redemption of shares made by the Company may only be made out of the Company's retained profits and free reserves.
- the redeemed shares will be immediately cancelled and the capital reduced as a consequence thereof in accordance with the legal procedure requirements.

- Art. 9. Transfer of shares. Shares can be freely transferred by the sole partner, as long as there is only one partner. In case there is more than one partner, shares are freely transferable among partners. Transfer of shares «inter vivos» to non-partners may only be made with the prior approval of partners representing at least three quarters of the capital. For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Company Law.
- **Art. 10. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one one vote at the general meeting of partners.

A partner as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting of partners.

Ш

Art. 11. Managers. The Company shall be managed by one or more managers (gérants), who are invested with the powers to perform all acts necessary for or useful to the accomplishment of the object of the Company, except those expressly reserved by the Company Law to the general meeting of partners. Except if the Company is managed by only one manager, any two managers acting jointly validly represent the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by any two of the managers acting jointly, except if the Company is managed by only one manager.

They are appointed by the general meeting of partners for an undetermined period.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not.

IV.

Art. 12. Powers of the partners. The sole partner shall exercise all the powers vested with the general meeting of partners under section XII of the Company Law.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole partner. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one partner, decisions of partners shall be taken in a general meeting of partners or by written consultation at the instigation of the management. Subject to any more restrictive majority requirements set out by the Company Law, no decision is deemed validly taken unless it has been adopted by the partners representing more than fifty percent (50%) of the capital.

٧.

- **Art. 13. Financial year.** The financial year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st of the same year.
- **Art. 14. Balance-sheet.** Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of partners.

VI.

Art. 15. Dissolution, Liquidation. In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who need not to be partners) appointed by the meeting of partners at the majority defined by Article 142 of the Company Law.

The liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities.

VII.

Art. 16. Applicable law. It is referred to the provisions of the Company Law for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and Payment

The appearing party TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A. declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-five shares (125) shares have been fully paid up to the amount of one hundred euros (100.- EUR) per share by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR).

As a result the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,400.- euros.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2003.

Extraordinary general meeting of partners

The above named partner, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting of partners.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions.

- 1. The registered office of the Company is set at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as managers (gérants):
- a) Mr Paul Van Baarle, employee, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, born in Rotterdam (The Netherlands) on September 15, 1958;
- b) Mr Patrick Van Denzen, employee, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, born in Gellen (The Netherlands) on February 28, 1971;
- c) Mr Robert-Jan Schol, director, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, born in Delft (The Netherlands) on August 1, 1959.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the Notary, the present original docd.

Suit la version française:

L'an deux mille trois, le quatorze mai.

Par-devant Nous Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., avec siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrick Van Denzen, employé, ici represésenté par Monsier Paul Van Baarle, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 13 mai 2003 et Paul Van Baarle, employé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy agissant conjointement.

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

I.

Art. 1er. Forme. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, notamment par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée (la «Loi concernant les Sociétés») ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un seul associé. Elle peut cependant à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission des parts sociales de la Société, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

- Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société sera [EROZOLIMSKIE 195 HOLDING, S.à r.l.
- Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi en la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la gestion d'entreprises par tout moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, que ce soit en son nom propre ou par l'intermédiaire d'une autre personne physique ou morale agissant pour le compte de la société.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut faire des prêts à des entités de son groupe, emprunter sous toutes les formes avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

- Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. Incapacité, faillite, ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

II.

- Art. 7. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).
- Art. 8. Rachat de parts sociales. La Société pourra, sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi concernant les Sociétés, acquérir ses propres parts.

Un tel rachat sera soumis aux conditions suivantes:

- tout rachat de parts fait par la Société pourra uniquement être réalisé avec les profits mis en réserve et les réserves libres de la Société.
- les parts rachetées seront annulées immédiatement et le capital sera réduit en conséquence, conformément aux prescriptions légales.
- Art. 9. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi concernant les Sociétés.

Art. 10. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux documents financiers et aux décisions des assemblées générales des associés.

ш

Art. 11. Gérants. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la Loi concernant les Sociétés à l'assemblée générale des associés. Sauf si la Société est gérée par un seul gérant, deux gérants agissant conjointement représentent valablement la Société à l'égard des tiers et tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par les deux gérants agissant conjointement, sauf si la Société est gérée par un seul gérant.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des associés pour une durée illimitée.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

IV.

Art. 12. Pouvoirs des associés. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi concernant les Sociétés.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale des associés ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Sauf dispositions plus restrictives de la Loi concernant les Sociétés, aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

٧.

- Art. 13. Année sociale. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 14. Bilan. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

VI.

Art. 15. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

VII.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la Loi concernant les Sociétés.

Souscription et Paiement

La société comparante TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., prénommée déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,-EUR) par part par un apport en liquide de douze mille cinq cent euros (12.500,-EUR).

Le montant de douze mille cinq cent euros (12.500,- EUR) est par conséquent à la disposition de la Société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.400,- euros.

Disposition transitoire

Le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2003.

Assemblée générale extraordinaire des associés

L'associé prénommé représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire des associés:

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est établi à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2. Ont été élus gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- a) Monsieur Paul Van Baarle, employé, avec adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né à Rotterdam (Pays-Bas) le 15 septembre 1958;
- b) Monsieur Patrick Van Denzen, employé, avec adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né à Gellen (Pays-Bas) le 28 février 1971;
- c) Monsieur Robert-Jan Schol, directeur, avec adresse professionnelle à 46A, avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, né à Delft (Pays-Bas) le 1^{er} août 1959.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Baarle, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 20 mai 2003, vol. 466, fol. 83, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 27 mai 2003. A. Lentz.

(026041.3/221/280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

SREI (GERMANY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. PARADISE COMPANY, S.à r.l.).

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 85.690.

In the year two thousand three, on the eighth of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

here represented by Mr Ronald Chamielec, comptable, residing in F-Lexy and Mr Delio Cipolletta, lawyer, residing in F-Bousse, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

2. T.C.G. GESTION S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 67.822,

here represented by Mr Ronald Chamielec, prenamed and Mr Delio Cipolletta, prenamed, acting jointly in their respective qualities of proxyholders A and B.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual partners of PARADISE COMPANY, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on December 28, 2001, published in the Mémorial, Recueil C number 722 of May 11, 2002;
 - that the partners have taken the following resolution:

Sole resolution

The partners decide to change the name of the company into SREI (GERMANY), S.à r.I. and decide to amend article 4 of the articles of association as follows:

«Art. 4. The company will assume the name SREI (GERMANY), S.à r.l., a company with limited liability.»

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à F-Lexy, et Monsieur Delio Cipolletta, juriste, demeurant à F-Bousse, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C. Luxembourg B 67.822, ici représentée par Monsieur Ronald Chamielec, prénommé et Monsieur Delio Cipolletta, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B.

Lesquelles sociétés, représentées comme dit, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les associés actuels de la société PARADISE COMPANY, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil C numéro 722 of May 11, 2002;
 - Qu'elles ont pris la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés décident de changer la dénomination sociale en SREI (GERMANY), S.à r.I. et décident de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

«Art. 4. La société prend la dénomination de SREI (GERMANY), S.à r.l., une société à responsabilité limitée.» Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Chamielec, D. Cipolletta, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2003, vol. 17CS, fol. 39, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

G. Lecuit.

(025819.3/220/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

SREI (GERMANY), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 85.690.

_

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2003.

G. Lecuit.

(025821.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

FRICKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt. R. C. Luxembourg B 48.861.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05091, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

(025597.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

NEOLITE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue. R. C. Luxembourg B 93.558.

STATUTS

L'an deux mille trois, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Maître Jim Penning, avocat, né à Luxembourg, le 12 mai 1942, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
- 2. Maître Philippe Penning, avocat, né à Luxembourg, le 11 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue,

ici représenté par Maître Jim Penning, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 avril 2003,

laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme holding, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de NEOLITE HOLDING S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et de l'article 209 de la loi modifiée sur les sociétés commerciales.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Titre II: Capital, actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-cinq mille US dollars (USD 35.000,-) représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent US dollars (USD 100,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

- Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures et pour la première fois en 2004.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2003.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Maître Philippe Penning, prénommé:	
Total: trois cent cinquante actions	350 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-cinq mille US dollars (USD 35.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluations des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2. Sont nommés administrateurs:
- a) Maître Jim Penning, prénommé,
- b) Maître Philippe Penning, prénommé,
- c) Maître Pierre-Olivier Wurth, avocat, né à Luxembourg, le 3 décembre 1965, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Robert Elvinger, expert-comptable, né à Luxembourg, le 28 août 1939, demeurant à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2008.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
- 6. L'assemblée autorise le conseil d'administration à conférer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: J. Penning, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2003, vol. 17CS, fol. 49, case 9. - Reçu 320,51 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2003.

G. Lecuit.

(026044.3/220/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

GIANTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 86.164.

L'an deux mille trois, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée GIANTI S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 26, boulevard Royal, inscrite au R.C.S. Luxembourg, Section B numéro 86.164,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 février 2002, publié au Mémorial C de 2002, page 40376, et dont les statuts ont été modifiés par du même notaire en date du 5 décembre 2002, publié au Mémorial C de 2003, page 4341,

avec un capital social actuel fixé à six cent cinquante mille Euros (EUR 650.000,-), représenté par soixante-cinq (65) actions d'une valeur nominale de dix mille Euros (EUR 10.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlo lantaffi, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal.

L'assemblée désigné comme scrutateur Monsieur Umberto Cesari, employé privé, Luxembourg, 26, boulevard Royal. Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

- l. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.
 - II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:
- 1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 650.000,- (six cent cinquante mille Euros) à EUR 900.000,- (neuf cent mille Euros), par la création de 25 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.000,- (dix mille Euros) chacune, émise au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;
- 2. Souscription des actions nouvelles par les actionnaires existants proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société;
 - 3. Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- «**Art. 5. 1**er alinéa. Le capital social souscrit de la société est fixé à neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-), représenté par quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de dix mille Euros (EUR 10.000,-) chacune.»

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 650.000,- (six cent cinquante mille Euros) à EUR 900.000,- (neuf cent mille Euros),

par la création de 25 (vingt-cinq) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.000,- (dix mille Euros) chacune émise au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes,

à libérer par un versement en espèce par chaque actionnaire au prorata de sa participation actuelle.

Souscription

Alors sont intervenus personnellement aux présentes les actionnaires existants de la société, savoir Messieurs Andrea Giovanni Carini et Carlo lantaffi, préqualifiés,

lesquels actionnaires déclarent souscrire à la totalité de l'augmentation de capital de capital, savoir EUR 250.000,-(deux cent cinquante mille Euros), et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société, qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros), de sorte que ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour l'adapter à la résolution qui précède, et lequel alinéa 1^{er} se lit désormais comme suit:

«Art. 5. 1 er alinéa. Le capital social souscrit de la société est fixé à neuf cent mille Euros (EUR 900.000,-), représenté par quatre-vingt-dix (90) actions d'une valeur nominale de dix mille Euros (EUR 10.000,-) chacune.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente augmentation de capital, est estimé à EUR 3.800,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. G. Carini, C. Iantaffi, U. Cesari, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, vol. 17CS, fol. 62, case 8. – Reçu 2.500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003

J. Delvaux.

(026084.3/20874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

GIANTI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2016 Luxembourg, 26, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 86.164.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 avril 2003, actée sous le n°268 pardevant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(026085.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Canach, Scheierhaff. R. C. Luxembourg B 28.646.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration

L'an deux mille deux, le 13 août 2002 à 17.00 heures, s'est réuni le Conseil d'Administration de la société KIKUOKA LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Canach Scheierhaff, enregistrée auprès du Registre de commerce auprès du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sous le numéro B 28.646.

Ont été présents:

Madame Michiko Kikuoka, Madame Rié Roizard-Kikuoka, Monsieur Takahiro Kikuoka, Monsieur Nico Arend, Monsieur Paul Thill, Monsieur André Harpes.

Ont été absents:

Monsieur Carlo Fischbach et Monsieur Ralph Radtke

La réunion était présidée par Madame Michiko Kikuoka.

Que l'ordre du jour était fixé comme suit:

1) délégation du pouvoir de signature suite à la recomposition du Conseil d'Administration lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 août 2002.

Que les administrateurs présents ont pris les décisions suivantes:

- 1) Messieurs Nico Arend, Carlo Fischbach et Paul Thill sont chargés de la gestion journalière de la société avec pouvoir de signature individuel en tant qu'administrateurs délégués de la société.
- 2) Pouvoir de signature est donné à Madame Marta Mugica, directrice de l'hôtel CHANT VAL MERCURE, et Monsieur Ralph Radtke, Directeur Général ACCOR LUXEMBOURG, sur les comptes bancaires de l'exploitation hôtelière en exécution du contrat de gestion ACCOR.

3) Pour le surplus, la signature conjointe de deux administrateurs sera admise conformément aux stipulations de l'article 16 du Shareholders Agreement, donc sous condition de la contre signature de Messieurs Nico Arend, Carlo Fischbach ou Paul Thill.

Le présent procès-verbal de réunion a ensuite été signé par les administrateurs présents.

Signé: M. Kikuoka, T. Kikuoka, R. Roizard-Kikuoka, N. Arend, P. Thill, A. Harpes.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03600. – Reçu 14 euros.

Le Receveur ff. : Signature.

(026001.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

SMARTEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 51.159.

EXTRAIT

En date du 15 mai 2003, Monsieur Carlo Scribani Rossi a remis sa démission comme administrateur de la société. Le Conseil réuni en date du 20 mai 2003 a pris acte de cette démission.

Celle-ci sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui statuera sur la décharge à accorder à l'administrateur sortant.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2003, réf. LSO-AE05965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(025592.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

COLIGNY DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 44.276.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Françis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 418 du 13 septembre 1993:

Les statuts ont été modifiés comme suit:

- par acte reçu par le même notaire, en date du 18 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 16 janvier 1995, en date du 9 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(025579.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

COLIGNY DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 44.276.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Françis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 418 du 13 septembre 1993:

Les statuts ont été modifiés comme suit:

- par acte reçu par le même notaire, en date du 18 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 16 janvier 1995, en date du 9 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(025582.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

COLIGNY DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 44.276.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Françis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 418 du 13 septembre 1993:

Les statuts ont été modifiés comme suit:

- par acte reçu par le même notaire, en date du 18 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 16 janvier 1995, en date du 9 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05129, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(025589.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

COLIGNY DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 44.276.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Françis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 418 du 13 septembre 1993:

Les statuts ont été modifiés comme suit:

- par acte reçu par le même notaire, en date du 18 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 16 janvier 1995, en date du 9 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(025591.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

COLIGNY DIFFUSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 44.276.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Françis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 22 juin 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 418 du 13 septembre 1993:

Les statuts ont été modifiés comme suit:

- par acte reçu par le même notaire, en date du 18 octobre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 16 janvier 1995, en date du 9 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2003, réf. LSO-AE05128, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2003.

Pour FIDCOSERV, S.à r.l.

Signature

(025593.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2003.

FALCO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 55.042.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 juin 2003 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4. Divers.

Comme la première assemblée générale ordinaire, convoquée pour le 10 juin 2003 avec le même ordre du jour, n'a pu délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, cette deuxième assemblée prendra les décisions à la majorité des actions présentes ou représentées.

Le Conseil d'Administration

Signature

(02289/000/19)

DEUTSCHE BANK AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Frankfurt am Main.

DIVIDENDENBEKANNTMACHUNG

Die ordentliche Hauptversammlung vom 10. Juni 2003 hat beschlossen, den Bilanzgewinn des Geschäftsjahres 2002 in Höhe von 808.410.519,80 EUR zur Ausschüttung einer Dividende von 1,30 EUR je Stückaktie auf die 581.526.509 dividendenberechtigten Stückaktien zu verwenden. Der Restbetrag von 52.426.058,10 EUR wurde auf neue Rechnung vorgetragen.

Die Dividende wird vom 11. Juni 2003 an unter Abzug von 20% Kapitalertragsteuer sowie 5,5% Solidaritätszuschlag auf die Kapitalertragsteuer (Gesamtabzug 21,1%) über die CLEARSTREAM BANKING AG durch die depotführenden Kreditinstitute ausgezahlt.

Nach dem geltenden luxemburgisch-deutschen Doppelbesteuerungsabkommen wird die deutsche Abzugsteuer für im Großherzogtum Luxemburg ansässige Aktionäre (ausgenommen Holdinggesellschaften mit Steuerstatus gem. Gesetz vom 31. Juli 1929) von 21,1% auf 15% reduziert. Die Aktionäre haben dazu unter Verwendung eines amtlichen Vordrucks bis spätestens 31. Dezember 2007 einen Erstattungsantrag zu stellen. Dieser Erstattungsantrag ist an das Bundesamt für Finanzen, Friedhofstraße 1, D-53225 Bonn, zu richten.

Frankfurt am Main, im Juni 2003.

(03283/755/19) Der Vorstand.

CPR UNIVERSE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 25.553.

Compte tenu du fait qu'aucun actionnaire n'était présent ou représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire de votre SICAV, convoquée pour le 27 mai 2003, le conseil d'administration a décidé de reporter la discussion en application de l'article 67(5) de la loi sur les sociétés commerciales à une date ultérieure.

Nous avons l'honneur par la présente de vous convoquer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de votre SICAV, qui se tiendra le 24 juin 2003 à 11.00 heures au siège social de la Société, 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Nomination du Président de l'Assemblée.
- 2. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2002.
- 3. Approbation des Bilan et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 2002.
- 4. Affectation des résultats.
- 5. Décharge des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 2002.
- 6. Elections statutaires:
 - Reconduction du mandat de Monsieur Pierre Simonet, en qualité d'administrateur et de président de la SICAV CPR Universe pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.

- Reconduction du mandat des Messieurs Philippe Donzel, Jean-François Griveaud et de la société CPR ASSET MA-NAGEMENT, représentée par Monsieur Arnaud Faller, en qualité d'administrateurs pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
- Reconduction du mandat de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2004.
- 7. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires nominatifs qui désirent prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire sont priés de faire connaître à la Société, deux jours francs au moins avant l'Assemblée, leur intention d'y participer. Ils y seront admis sur justification de leur identité.

Le rapport annuel au 31 décembre 2002 est à disposition des actionnaires au siège social de la Société.

I (03312/755/38)

Le Conseil d'Administration.

NOVELCO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo. R. C. Luxembourg B 18.920.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 27 juin 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
- 2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. Affectation des résultats;
- 5. Nominations statutaires;
- 6. Divers.

I (03077/000/17)

Le Conseil d'Administration.

LUXAT, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo. R. C. Luxembourg B 9.579.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 27 juin 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2002;
- 2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002;
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 4. Affectation des résultats;
- 5. Nominations statutaires:
- 6. Divers.

I (03078/000/17)

Le Conseil d'Administration.

INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 33.908.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of INVESCO MAXIMUM INCOME FUND, SICAV, will be held at the Registered Office in Luxembourg, 69, route d'Esch, on Friday *June* 27, 2003 at 11.30 a.m., with the following agenda:

Agenda:

- 1. To hear and accept:
 - a. the Management Report of the Directors,

b. the Report of the Auditors.

- 2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Asset for the year ended 28th February 2003 and to approve the allocation of the net results.
- 3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended 28th February 2003.
- 4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
- 5. To elect the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
- 6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

1 (03079/755/23) The Board of Directors.

MANDY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 48.272.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1er juillet 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (03080/045/16) Le Conseil d'Administration.

REEF HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 45.228.

Notice is hereby given to the shareholders of the Company, that, according to the general meeting of shareholders dated May 30, 2003, an

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (hereinafter «the Meeting»), has been convened for the purpose of considering and if thought fit, passing the resolutions set out in this notice.

The Meeting will be held on *June 27, 2003* at 10.00 a.m., in Luxembourg, at the office of ARENDT & MEDERNACH, located at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting shall have the following agenda:

Agenda:

- 1. Revocation of all the members of the board of directors.
- 2. Discussion with regard to the appointment of new members of the board of directors.
- 3. Election of new members of the board of directors and determination of their mandates.
- 4. Transfer of the registered office of the Company.
- 5. Delegation of powers with regard to the transfer of the registered office.
- 6. Miscellaneous.

Resolutions, in order to be adopted at the ordinary general meeting, must be carried by a majority of the votes of the shareholders present or represented.

In order to attend the Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares with ARENDT & ME-DERNACH (attn. Mr Pierre Beissel) prior to the Meeting.

Shareholders may vote by proxy. A proxy form is available at the office of ARENDT & MEDERNACH. In the event a shareholder wishes to vote by proxy, he or she has to request a proxy form and complete and sign such proxy form. The proxy form has to be delivered to ARENDT & MEDERNACH (attn. Mr Pierre Beissel) prior to the Meeting.

C. Merison / S. Lorenzi

Director / Director

I (03334/250/31)

INVESCO GT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 34.457.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of INVESCO GT, SICAV, will be held at the Registered Office in Luxembourg, 69, route d'Esch, on Friday, June 27, 2003 at 11.30 a.m., with the following agenda:

Agenda:

- 1. To hear and accept the Reports of:
 - a. The Directors
 - b. The Auditors
- To approve the Report of the Directors for the year ended 28th February 2003, including the Statement of Net Assets as at 28th February 2003 and Statement of Changes in Net Assets for the year ended 28th February 2003, and to approve the allocation of the net results.
- 3. To discharge the Directors with respect of their performance of duties for the year ended 28 February 2003.
- 4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
- 5. To elect the Auditors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
- 6. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

I (03081/755/23)

The Board of Directors.

SADYD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter. R. C. Luxembourg B 31.878.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 1er juillet 2003 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2002;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2002;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. divers.

I (03195/045/16) Le Conseil d'Administration.

LUX-INDEX US SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 75.343.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 2 juillet 2003 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2003.
- 2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2003; affectation des résultats.
- 3. Donner quitus aux Administrateurs.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
- 6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

pour le Luxembourg.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

FORTUNA BANQUE S.C.

pour l'Allemagne:

DEUTSCHE BANK AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Des formules de procuration sont disponibles au siège social de la Société.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

I (03082/755/33) Le Conseil d'Administration.

LUMEDIA EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 78.209.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendrar au siège social le 30 juin 2003 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Divers

I (03196/664/14) Le Conseil d'Administration.

AMBERLUX, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 40.492.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1er juillet 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (03211/534/15)

Le Conseil d'Administration.

EBERNO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 43.283.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 2 juillet 2003 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
- 6. Divers.

I (03233/833/18) Le Conseil d'Administration.

FICINO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 68.395.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1er juillet 2003 à 10.30 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers.

I (03214/534/16)

Le Conseil d'Administration.

VELAFI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 62.341.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 1er juillet 2003 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

I (03223/534/15)

 $Le\ Conseil\ d'Administration.$

PYRENEES S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.880.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu vendredi 11 juillet 2003 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 9 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03230/1267/14) Le Conseil d'Administration.

RMB HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 35.267.

Messieurs les obligataires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 27 juin 2003 à 14.00 heures au siège social de la société.

Ordre du jour:

- 1. Proroger l'échéance de l'emprunt obligataire
- 2. Divers.

I (03284/309/12)

Le Conseil d'Administration.

STOCKS AND BONDS INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.885.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu vendredi 11 juillet 2003 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 9 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03231/1267/14) Le Conseil d'Administration.

MILLENIUM FUTURES S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 58.877.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu vendredi 11 juillet 2003 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
- 2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du 9 avril 2003 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

I (03232/1267/14) Le Conseil d'Administration.

SOLUPRO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 6.671.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 2 juillet 2003 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

I (03234/833/17)

Le Conseil d'Administration.

J.P. MORGAN UNIVERSAL FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 64.213.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of J.P. MORGAN UNIVERSAL FUND (the «Company») will be held on *June 27, 2003* at 3.00 p.m. at the registered office of the Company, as set out above, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended March 31, 2003.
- 2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended March 31, 2003.
- 3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended March 31, 2003.
- 4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the year ended March 31, 2003.

- 5. Confirmation of the co-option by the Board of Directors of Mr Patrick Petitjean, in replacement of Mr Veit O
- 6. Election of Mr Iain OS Saunders, Mr James B Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans and Mr Patrick Petitjean to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2004.
- 7. Approval of Directors' Fees.
- 8. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2004.
- 9. Allocation of the results for the accounting year ended March 31, 2003.
- 10. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot personally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Internet site www.jpmorganfleming.com/extra) and return it no later than June 25, 2003 by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Company Administration Department, fax +352 46 26 85 825).

1 (03320/755/33)

By order of the Board of Directors.

TEPIMO, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 58.726.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 2 juillet 2003 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2002,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Transfert du siège social,
- 6. Divers.

I (03236/833/18)

Le Conseil d'Administration.

J.P. MORGAN CURRENCY STRATEGIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, European Bank & Business Centre. R. C. Luxembourg B 63.762.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the «Meeting») of J.P. MORGAN CURRENCY STRATEGIES FUND (the «Company») will be held on June 27, 2003 at 12.00 noon CET, at the registered office of the Company, as set out above, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Presentation and approval of the Report of the Board of Directors for the accounting year ended March 31, 2003.
- 2. Presentation of the Report of the Auditors for the accounting year ended March 31, 2003.
- 3. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended March 31, 2003.
- 4. Discharge of the Board of Directors in respect of their duties carried out for the year ended March 31, 2003.
- 5. Confirmation of the co-option by the Board of Directors of Mr Patrick Petitjean, in replacement of Mr Veit O Schuhen.
- 6. Election of Mr Iain Os Saunders, Mr James B Broderick, Mr André Elvinger, Mr Pierre Jaans and Mr Patrick Petitjean to serve as Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2004.
- 7. Approval of Director's Fees.
- 8. Re-election of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. as Auditors until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on March 31, 2004.
- 9. Allocation of the results for the accounting year ended March 31, 2003.
- 10. Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

Voting

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Voting Arrangements

Shareholders who cannot personnally attend the Meeting are requested to use the prescribed form of proxy (available at the registered office of the Company or via the Interner site www.jpmorganfleming.com/extra) and return it no later than June 25, 2003 by close of business in Luxembourg at the registered office of the Company (Client Services Department, fax +352 3410 8000).

I (03321/755/33)

By order of the Board of Directors.

WINTERSPORT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 51.942.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 27 juin 2003 à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes et nomination de son remplaçant.
- 5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 6. Divers.

I (03255/696/17)

Le Conseil d'Administration.

NFC LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 61.079.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
- 6. Divers

I (03256/506/16)

Le Conseil d'Administration.

PIMIENTO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 84.783.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (03257/506/15)

Le Conseil d'Administration.

OTTIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 53.123.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (03258/506/15)

Le Conseil d'Administration.

DAURA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 71.514.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (03259/506/15)

Le Conseil d'Administration.

EXECUTIVE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 54.770.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 30 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
- 6. Divers

I (03266/506/16)

Le Conseil d'Administration.

HUMANOIDS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 57.278.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement en date du 30 juin 2003 à 11.00 heures dans les bureaux de la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2002
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires

- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
- 6. Divers

I (03282/506/17) Le Conseil d'Administration.

CHARLIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 53.108.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (03260/506/15)

Le Conseil d'Administration.

AUTOMATE INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 89.771.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (03261/506/15)

Le Conseil d'Administration.

FLOREA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 29.369.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (03262/506/15)

Le Conseil d'Administration.

ABN AMRO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 47.072.

Shareholders of the GLOBAL EMERGING MARKETS BOND FUND are hereby informed that, effective as of June 5, 2003, the name of the Fund will be changed into GLOBAL EMERGING MARKETS BOND FUND (USD). (03308/755/8)The Board of Directors.

FLURWALD FINANZ S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 25.003.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2003 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (03263/506/15)

Le Conseil d'Administration.

SILAWI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R. C. Luxembourg B 21.312.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (03264/506/15)

Le Conseil d'Administration.

TECHNET INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 77.187.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 27 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant: Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

I (03265/506/15)

Le Conseil d'Administration.

SOCINAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne. R. C. Luxembourg B 75.661.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra le lundi 30 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, et de voter sur l'ordre du jour suivant: Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels 2001 et 2002 et affectation des résultats.
- 2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 3. Reconduction des mandats des administrateurs.
- 4. Nomination du nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire.
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration

Signature

I (03285/549/17)

PETRUSSE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 54.256.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 5. Divers.

II (02159/795/15) Le Conseil d'Administration.

ROSACO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 21.799.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

II (02161/795/14) Le Conseil d'Administration.

DG LUX MULTIMANAGER I SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison. H. R. Luxemburg B 58.249.

 $Hiermit\ wird\ allen\ Anteilinhabern\ der\ DG\ LUX\ MULTIMANAGER\ I\ SICAV\ (die\ «Gesellschaft»)\ mitgeteilt,\ daß\ eine$

AUSSERORDENTLICHE GESELLSCHAFTERVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 27. Juni 2003 um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- 1. Verabschiedung des Wortlautes der Neufassung der Satzung
- 2. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung der ausserordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50 Prozent der ausgegebenen Anteile sowie eine Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Anteile. Eine ausserordentliche Generalversammlung vom 20. Mai 2003 hat das o.g. Quorum nicht erreicht, so dass, gemäss den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts, anlässlich dieser Versammlung kein Anwesenheitsquorum verlangt ist und die Beschlüsse mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder der vertretenen Anteile getroffen werden.

Die Entwurf der umgewandelten Satzung ist am Gesellschaftssitz einsehbar.

Luxemburg, im Mai 2003.

DG LUX MULTIMANAGER I SICAV

Der Verwaltungsrat

II (02733/755/24)

MARLY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 21.798.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

II (02162/795/14) Le Conseil d'Administration.

DARIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 21.797.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2003 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

II (02163/795/14) Le Conseil d'Administration.

SOCGEN INTERNATIONAL SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 55.838.

Le Conseil d'Administration convoque les actionnaires à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la Société, le jeudi 19 juin 2003, à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- I. Recevoir et approuver l'état du patrimoine et le résultat des opérations et des variations de la valeur nette d'inventaire au 28 février 2003.
- II. Recevoir et approuver les comptes et états financiers annuels de l'exercice clos le 28 février 2003.
- III. Décider de l'affectation des résultats de l'exercice clos le 28 février 2003.
- IV. Donner quitus aux Administrateurs et au Réviseur pour l'accomplissement de leurs mandats au cours de l'exercice clos le 28 février 2003.
- V. Nominations statutaires.
- VI. Divers.

Modalités d'admission à l'Assemblée

Aucun quorum n'étant requis, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentées; toute action entière donne droit à une voix.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée, sur justification de leur identité, à condition d'avoir fait connaître à la Société, à son siège social, (11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg / Administration SOCGEN INTERNATIONAL SICAV TITR/JUR), le 11 juin 2003 au plus tard, leur intention de prendre part, en personne, à l'Assemblée; les actionnaires ne pouvant assister en personne à l'Assemblée pourront s'y faire représenter par toute personne de leur choix; ou voter par procuration (des formules de procuration seront, à cet effet, disponibles au siège de la Société). Pour être prises en considération, les procurations, dûment complétées et signées, devront être parvenues au siège social de la Société au plus tard 5 jours avant l'Assemblée, soit le mardi 11 juin 2003.

Les personnes assistant à l'Assemblée, en qualité d'actionnaires ou de mandatés, devront pouvoir produire au bureau de l'Assemblée une attestation de blocage de leurs titres en les caisses d'un intermédiaire agréé ou de la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST S.A. / Luxembourg (11-13, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg).

II (02946/045/31) Le Conseil d'Administration.

HEGA EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 45.801.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- 4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 5. Divers

II (02164/795/15) Le Conseil d'Administration.

ESTALEX REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 76.551.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2003 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 5. Divers.

II (02165/795/16) Le Conseil d'Administration.

LINETHY INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman. R. C. Luxembourg B 56.291.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2003 à 16.00 heures au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg, et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2002
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915
- divers

II (02214/000/17) Le Conseil d'Administration.

AGEMAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 10.368.

N'ayant pas atteint le quorum requis lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2003, Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme AGEMAR S.A. sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social, 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, le vendredi, 27 juin 2003 à 11.00 heures.

Ordre du jour:

Modification de l'article 5 des statuts en y ajoutant in fine le paragraphe suivant:

«En cas d'indivision ou au cas où la propriété d'une action serait démembrée, les indivisaires ou autres titulaires de droits désigneront parmi eux un représentant commun pour assister aux assemblées; à défaut, ils seront privés du droit de vote. En cas d'usufruit, le droit de vote appartiendra à l'usufruitier, à l'exclusion du nu-propriétaire.»

Pour pouvoir assister à cette assemblée générale extraordinaire, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social 9b, bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg ainsi que de faire parvenir toute procuration au siège social de la société 48 heures au moins avant l'assemblée.

II (02767/000/18) Le Conseil d'Administration.

COFIND - COMPAGNIE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 59.057.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 26 juin 2003 à 11.00 heures par-devant notaire.

Ordre du jour:

- 1. Mise en liquidation de la société et nomination d'un liquidateur
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001
- 3. Divers.

Luxembourg, le 16 mai 2003

II (02884/535/14)

Le Conseil d'Administration.

SOFIDEL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II. R. C. Luxembourg B 38.903.

L'Assemblée Générale ordinaire du 13 mai 2003 n'a pu délibérer sur le cinquième point à l'ordre du jour faute de quorum.

Les actionnaires sont donc priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, le 25 juin 2003 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales
- 2. Divers

Cette Assemblée générale délibèrera valablement, quelle que soit la portion du capital représentée.

II (02838/000/16) Le Conseil d'Administration.

HEXX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 70.675.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Délibération et décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la Société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02935/755/19) Le Conseil d'Administration.

NET GAME, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 78.539.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 20 juin 2003 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

II (02889/534/15)

Le Conseil d'Administration.

JEHAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 48.337.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 23 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02894/755/17) Le Conseil d'Administration.

MIN INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 50.412.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement à l'adresse du siège social, le 20 juin 2003 à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

II (02900/534/15)

Le Conseil d'Administration.

BEAUREGARD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 84.300.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 20 juin 2003 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat

- 4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- 5. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

II (02913/000/19) Le Conseil d'Administration.

WHITECHAPEL HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 39.324.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le 20 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour.

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02896/755/17) Le Conseil d'Administration.

LAUNER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 49.356.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 20 juin 2003 à 16.30 heures, au siège social à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardivité de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire
- 5. Décharge à donner au Commissaire aux Comptes
- 6. Nominations statutaires
- 7. Transfert du siège social
- 8. Divers

II (02917/000/21)

Le Conseil d'Administration.

INTERFAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 29.278.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Divers

II (02928/795/14) Le Conseil d'Administration.

LYNES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 18.584.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2003 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Décision de prononcer la dissolution de la société
- 2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société
- 3. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} octobre 2002 jusqu'à la date de la mise en liquidation.
- 4. Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Les actionnaires sont informés que les décisions de l'Assemblée, pour être valablement prises, nécessitent un quorum de présence de 50% des actions en circulation et un vote favorable des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

II (02918/795/18) Le Conseil d'Administration.

CONSORTIUM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 85.133.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2003 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Révocation d'un administrateur et nomination de son remplaçant
- 5. Divers

II (02923/795/15) Le Conseil d'Administration.

BEAUTYMED HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire. H. R. Luxemburg B 84.865.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 19. Juni 2003 um 14.00 Uhr, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung statt-findet:

Tagesordnung:

- 1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
- 2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2002
- 3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
- 4. Neuwahlen
- 5. Verschiedenes

II (02930/534/16) Der Verwaltungsrat.

RISPOLL INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 64.816.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, le 20 juin 2003 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes

- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- 3. Affectation du résultat
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- 5. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
- 6. Nominations statutaires
- 7. Divers

II (02932/000/19)

Le Conseil d'Administration.

CRIMSON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 79.488.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

II (02925/534/15)

Le Conseil d'Administration.

ELEKTRA FINANZIERUNG A.G., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 41.610.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 juin 2003 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 5. Divers

II (02926/795/16)

Le Conseil d'Administration.

EUROPEAN POWER SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 10, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 59.522.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 20, 2003 at 10.00 a.m. at the registered office with the following

Agenda:

- To receive and approve the Management Report of the Directors for the year ended December 31, 2002.
- To receive and approve the Report of the Auditor for the year ended December 31, 2002.
- To receive and approve the annual accounts and appropriate the earnings for the year ended December 31, 2002.
- To grant discharge to the Directors and to the Auditor in respect of the execution of their mandates.
- Statutory appointment.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares are required to deposit their shares not less than five clear days before the date of the meeting at the Registered Office.

II (02934/755/17) The Board of Directors.

OTOVITRE S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 84.391.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on June 20, 2003 at 4.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2002
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915
- 5. Miscellaneous

II (02927/795/16) The Board of Directors.

GSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 53.483.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

II (02929/534/15) Le Conseil d'Administration.

CAMPRIA CAPITAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 11.447.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 19 juin 2003 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

II (02972/1267/14) Le Conseil d'Administration.

FURIANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 82.137.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu jeudi 19 juin 2003 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

II (02971/1267/14) Le Conseil d'Administration.

DOMEUX HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 23.674.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu anticipativement le 20 juin 2003 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

II (04044/795/15)

Le Conseil d'Administration.

MEDITRONICS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 85.979.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
- 4. Nominations statutaires
- 5. Divers

II (02924/534/15)

Le Conseil d'Administration.

SIRAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 30.392.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 19 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 6. Divers.

II (02964/506/16)

Le Conseil d'Administration.

WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 20.938.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

I'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A. qui se réunira exceptionnellement le vendredi 20 juin 2003 à 15.00 heures, au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2002
- lecture du rapport du Commissaire aux comptes
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002
- affectation des résultats
- décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2002
- divers

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des cautions présentes ou représentées.

II (02959/587/19) Le Conseil d'Administration.

PHENON HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 87.773.

Le Conseil d'Administrateur a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 19 juin 2003 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2002, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2002.
- 4. Divers.

II (02960/005/15)

Le Conseil d'Administration.

FIJARIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 22.474.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 19 juin 2003 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Divers.

II (02965/506/15)

Le Conseil d'Administration.

PROCOBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 15.214.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 19 juin 2003 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2002.
- 3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 6. Divers.

II (02966/506/16)

Le Conseil d'Administration.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimerie de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange